

CFDT

Il ne se passe plus une seule journée sans que l'on apprenne les conséquences du réchauffement climatique sur la nature, les écosystèmes, la biodiversité, sur la fragilisation de certaines régions du monde qui conduit déjà à des flux migratoires, et surtout sur les conséquences à venir si les dirigeants politiques ne prennent pas les décisions nécessaires.

Alors oui, l'urgence des enjeux climatiques nécessite que les rapports entre la communauté scientifique et les décideurs politiques, les acteurs économiques et sociaux, la société civile organisée et les citoyens soient mieux organisés. L'avis présente nombre de propositions en la matière. La CFDT partage l'idée de créer au niveau du Président de la République un poste de Conseiller Scientifique, donnant ainsi une pleine légitimité à la communauté scientifique.

L'occasion nous étant donnée nous voudrions insister sur un point majeur soulevé par cet avis.

Pour la CFDT, il est essentiel que le triptyque « sciences/société/politique » assoie sa légitimité sur une base rationnelle. Pour cela la place et le partage de la connaissance scientifique dans le processus de décision démocratique doivent être réaffirmés mais aussi redéfinis.

Le débat citoyen planétaire sur le climat et l'énergie organisé en amont de la COP 21 (10 000 citoyens, 97 débats dans 76 pays) a démontré qu'une délibération démocratique mondiale sur le changement climatique et la transition énergétique était possible, mais aussi que les citoyens voient les menaces, et surtout voient les possibilités d'agir.

Toute prise de décision majeure, quel que soit le niveau, local, territorial, régional, national ou européen, nécessite aujourd'hui un débat public préalable de qualité qui s'appuie sur le recours à des organismes du type « comité d'experts » permettant d'établir un état des lieux partagé, sur la consultation de la société civile organisée afin d'évaluer la portée des choix envisagés, et sur un dialogue avec les citoyens. Trop d'exemples démontrent que négliger l'un de ces maillons peut conduire à l'impasse, à l'inaction. C'est sur cette base que peuvent s'exercer un contrôle de l'action publique et son évaluation.

Le bon fonctionnement de cette démarche s'avère en effet indispensable à l'adaptation au changement climatique et à l'anticipation de ses conséquences économiques et sociales mais, au-delà, et c'est essentiel : il est une des conditions du vivre ensemble sur notre planète.

Plus généralement, cet avis, que la CFDT a voté, contribue à la réflexion en cours au CESE sur la prise en compte du temps long, l'intégration de la parole citoyenne et l'organisation de la consultation publique.